

Sécurisation des accès pour tous les fermiers

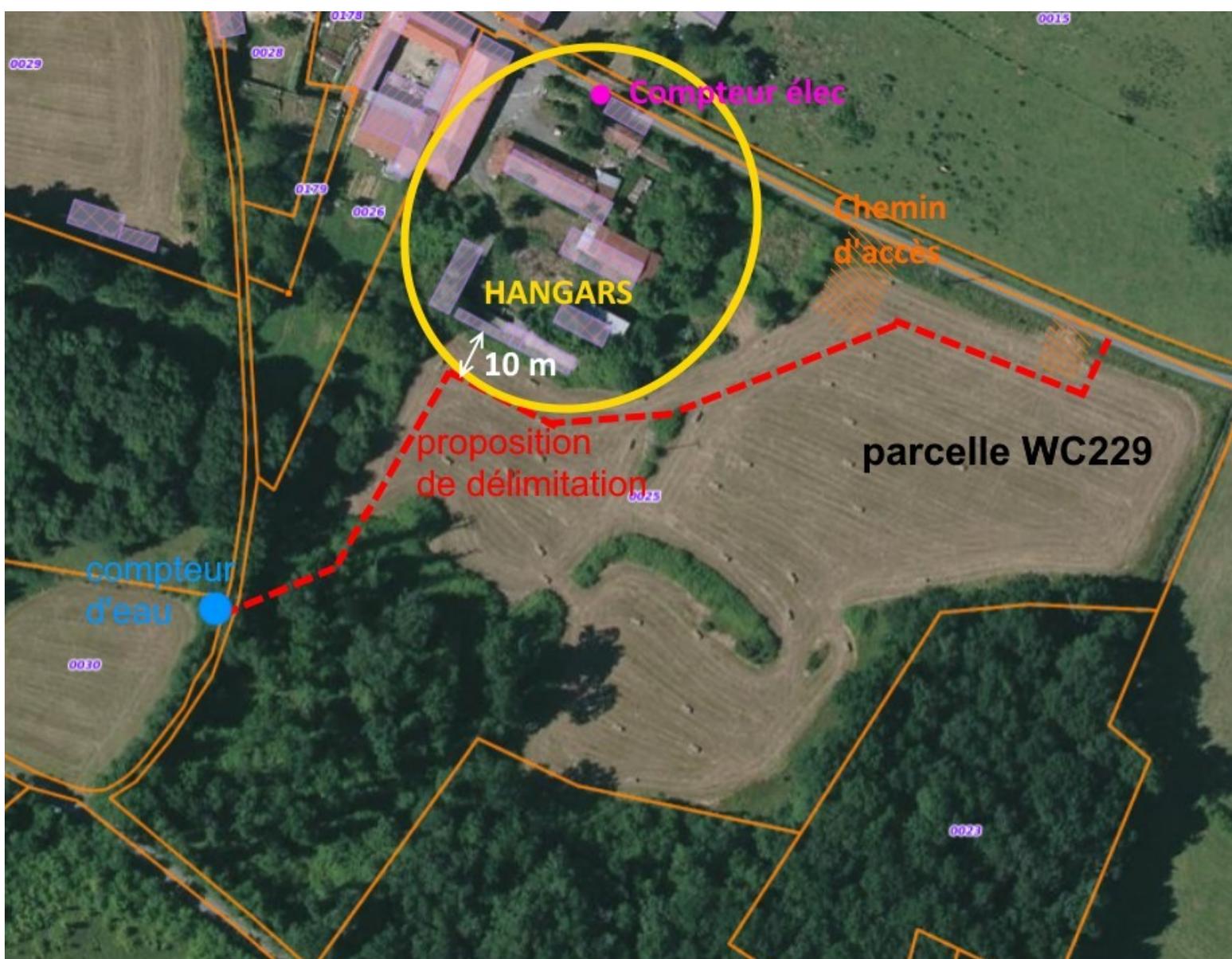
- Contexte : totalité de la parcelle (terre, bâtiments, emplacement compteurs, accès) louée à Julien Boudou par lui-même en commodat
- Plusieurs fermiers (Julien Barousse, Emilie Teisseire) ont des bâtiments professionnels sur cette même parcelle ET présence de bâtiments collectifs ou partagés (salle collective, grange, atelier mécanique)

Pourquoi ?

- Pouvoir accéder aux bâtiments professionnels : actuellement, pas de servitude de passage
- Se brancher à l'eau potable et l'électricité (indispensable aux activités agricoles)
- Problème de légalité des baux : bâtiments agricoles en location par des fermiers sur la WC229 mais totalité de la parcelle louée à un autre fermier

Comment ?

- Modification du commodat (prêt à usage) de Julien Boudou en découpant les bâtiments, accès et compteurs → avenant au commodat
- **Pas d'impact** sur les aides PAC et les activités agricoles (parcelle WC229 non exploitée et pas d'aides PAC sur les bâtiments et bois) → aucune conséquence négative



Compteur élec

HANGARS

10 m

proposition
de délimitation

Chemin
d'accès

parcelle WC229

compteur
d'eau

Besoins de l'autorisation

- Pérenniser les activités agricoles et éviter les blocages
- Égalité entre les fermiers (actuellement, tous les accès, abords et emplacement des compteurs sont loués à un seul fermier)
- **Décision à prendre** : rédaction d'un avenant au commodat de Julien Boudou en séparant les bâtiments, accès et compteurs (et ajout d'une bande de 10 m autour des espaces partagés)